

DEPARTEMENT
DE LA SEINE SAINT DENIS

ARRONDISSEMENT
DE BOBIGNY

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité -Fraternité

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 26 juin 2019

Le nombre de Conseillers
Municipaux en exercice
est de 35

L'an deux mille dix-neuf le vingt-six juin à dix-neuf heures trente.

Le Conseil municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le vingt juin deux mille dix-neuf, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel GUIRAUD, Maire.

OBJET

BILAN DE LA
POLITIQUE
FONCIERE DE LA
COMMUNE POUR
L'ANNEE 2018.

PRESENTS :

Daniel GUIRAUD, Arnold BAC, Françoise BALTEL, Lionel BENHAROUS, Nathalie BETEMPS, Patrick CARROUER, Madeline DA SILVA, Jean DESLANDES, Malika DJERBOUA, Liliane GAUDUBOIS, Guillaume LAFEUILLE, Christian LAGRANGE (jusqu'à 21h17), Valérie LEBAS, Christine MADRELLE, Gérard MESLIN, Narcisse NGAKA, Christophe PAQUIS, Guillaume ROUSSEAU, Marlène UZAN, Sandie VESVRE, Sonia ANGEL, Jean-François DEBYSER, Marie-Geneviève LENTAIGNE.

formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES :

Johanna BERREBI par Guillaume LAFEUILLE, Roland CASAGRANDE par Gérard MESLIN, Isabelle DELORD par Madeline DA SILVA, Camille FALQUE par Christophe PAQUIS, Christian LAGRANGE par Arnold BAC (à partir de 21h17), Alain PIACENTINO par Valérie LEBAS, Delphine PUIPIER par Patrick CARROUËR, Irina SCHAPIRA par Marlène UZAN, Frédérique SMADJA par Lionel BENHAROUS, Manuel ZACKLAD par Sandie VESVRE.

ABSENT EXCUSE :

Georges AMZEL.

ABSENTS :

Mathieu AGOSTINI, Christophe RINGUET.

SECRETAIRE :

Patrick CARROUËR.

Accusé de réception en préfecture
093-219300456-20190626-D87-19-DE
Date de télétransmission : 27/06/2019
Date de réception préfecture : 27/06/2019

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2019**OBJET : BILAN DE LA POLITIQUE FONCIERE DE LA COMMUNE POUR L'ANNEE 2018.****LE CONSEIL,**

Sur proposition de Monsieur le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article 2241-1,
VU la circulaire du 12 février 1996 relative à l'article 11 de la loi n° 95-127 du 8 février 1995,
VU le tableau de bilan des acquisitions et ventes foncières de l'année 2018 annexé à la présente délibération,

CONSIDERANT que ce bilan a pour objet d'apporter une meilleure connaissance des mutations immobilières réalisées par la commune sur l'exercice 2017,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de prendre acte du bilan de la politique foncière afin de l'annexer au compte administratif de l'année 2017,

VU le budget communal,
VU l'avis de la commission compétente,
VU le rapport du représentant légal,
VU le bilan de la politique foncière ci-annexé,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE 1 : PREND ACTE du bilan de la politique foncière de la commune pour l'année 2018.

ARTICLE 2 : DIT que ce bilan sera annexé au compte administratif de l'année 2018.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à M. le Préfet de la Seine Saint-Denis, à Monsieur le trésorier municipal des Lilas et affichée en mairie.

Et ont signé au registre les membres présents
Pour copie conforme,

Le Maire des Lilas,

Daniel GUIRAUD

Délibération votée par :
Voix pour : 31
Voix contre :
Abstentions :
NPPV :

Certifiée exécutoire compte tenu :
- de sa transmission en Préfecture le **27 JUIN 2019**
- et de son affichage le **01 JUL. 2019**
(pendant une durée continue de 2 mois)

Accusé de réception en préfecture 093-219300456-20190626-D87-19-DE Date de télétransmission : 27/06/2019 Date de réception préfecture : 27/06/2019
